ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Union européenne

Question écrite n° 3180

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les accidents de la route dans l'Union européenne. Le 11 octobre dernier, un rapport relatif à la sécurité routière a été présenté au Parlement européen. Il indique que la route tue plus de 40 000 personnes par an dans l'Union, le risque de mort d'un motard est 17 fois plus élevé que celui d'un automobiliste et celui d'un piéton ou d'un cycliste, 9 fois plus. Ledit rapport indique également que le coût direct et indirect des accidents de la route a été évalué à 180 milliards d'euros soit 2 % du PNB de l'Union. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce rapport, d'une part, et quelles solutions elle compte mettre en oeuvre afin d'améliorer encore la sécurité routière en France, d'autre part. - Question transmise à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Texte de la réponse

Le coût global de l'insécurité routière en France, pour l'année 2006, est estimé à 24,9 milliards d'euros, soit environ 1,4 % du produit intérieur brut français pour 2006. Cette estimation, même légèrement inférieure, reste proche de celle du rapport européen du 11 octobre 2006 (2 % du produit intérieur brut de l'Union européenne). Il faut noter, par ailleurs, que la France a beaucoup progressé dans le domaine de la sécurité routière ces dernières années. C'est ainsi que le nombre de personnes tuées sur les routes françaises a baissé successivement de 6,2 % en 2002, 20,9 % en 2003, 8,7 % en 2004, 4,9 % en 2005 et 11,5 % en 2006, alors que les années précédentes, le gain moyen était de l'ordre de 2 %. En cinq ans, entre 2001 et 2006, le recul s'élève à - 42,9 % pour le nombre de personnes tuées et - 33,4 % pour les blessés. Par rapport à la tendance relevée précédemment, le gain cumulé sur cinq ans est estimé à 9 000 vies sauvées. Pour améliorer encore ce bilan, le Gouvernement est déterminé à poursuivre les efforts consentis en faveur de la sécurité routière, à travers un programme ambitieux tourné principalement vers : la lutte contre la vitesse excessive ; la lutte contre la conduite sous l'effet de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments contre-indiqués au volant ; la sécurité des jeunes conducteurs : les moins de vingt-cinq ans représentent plus de 30 % des tués ; la sécurité des deux-roues : ils représentent actuellement 1 % du trafic mais 16 % des victimes. Le Premier ministre devrait prochainement réunir le comité interministériel de sécurité routière, pour examiner et approuver un ensemble cohérent de mesures dans ce sens.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3180
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE3180

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5227
Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 357